

# La Lettre de Michel MÉNARD

Député de la cinquième circonscription de Loire-Atlantique

Cantons d'Ancenis, Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Ligné, Nantes 8, Riaillé, Saint Mars La Jaille, Varades

## (édlto)

### Préparer l'avenir avec responsabilité et détermination

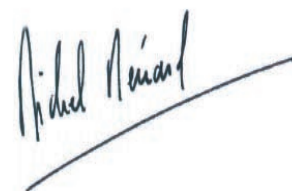
Le chômage continue de progresser, le pouvoir d'achat des Français est en constante diminution, notre système éducatif est en panne, notre économie, après la crise, n'arrive pas à redécoller et jamais le sentiment d'insécurité n'a été aussi fort. Tous ces éléments provoquent chez nos concitoyens des sentiments redoutables et redoutés : repli sur soi, peur de l'autre, violence, racisme, égoïsme et individualisme. Le Président de la République et son Gouvernement sont responsables de cette fracture, menant une politique à l'opposé des valeurs républicaines qui me guident dans l'exercice de mon mandat : **l'union plutôt que la division, l'action plutôt que la réaction.**

**Une réforme fiscale qui avantage –encore- les plus riches.** Depuis 3 ans, la crise mondiale a creusé les déficits budgétaires européens. L'ambitieuse réforme fiscale annoncée par le premier ministre s'est transformée en un nouvel avantage accordé aux plus riches. Ceux-ci perdent certes les 800 millions d'euros du bouclier fiscal – une aberration dénoncée depuis quatre ans et enfin supprimée -, mais pour se voir offrir plus du double (1,8 milliards) en nouvelle ristourne à travers le rehaussement de 800.000 euros à 1,3 million d'euros du seuil de taxation et la baisse des taux de l'ISF.

**Le Revenu de Solidarité Active (RSA) attaqué.** Le cadeau fiscal issu de la suppression de l'ISF équivaut, en moyenne pour un bénéficiaire, à 67 RSA annuels. Alors, qui sont les profiteurs dont nous parlent Mrs Wauquiez et Copé ? Les bénéficiaires de ce cadeau, ou bien les bénéficiaires du RSA (460 euros pour une personne seule) dont on voudrait nous laisser croire qu'ils se complaisent dans l'oisiveté, ne sont soumis à aucun devoir et profitent indûment de la solidarité nationale ? Aussi, et alors qu'ils vivent sous le seuil de pauvreté, on veut leur imposer une contrepartie, sous la forme d'un temps de travail gratuit. **Le gouvernement devrait plutôt s'attacher à mettre en œuvre une vraie politique d'accompagnement des Français en difficulté et leur permettre de vivre dignement du fruit de leur travail.**

**Un pouvoir d'achat en chute libre.** Des millions de Français sont asphyxiés par les hausses du prix du gaz et de l'électricité que le gouvernement laisse filer ou encore par l'augmentation des loyers qu'il refuse d'encadrer. Pour seule réponse à cette baisse du pouvoir d'achat, la "création" d'une prime de mille euros. A la lecture du texte proposé, on comprend qu'il s'agit en fait d'un simple redéploiement de mécanismes déjà existants, comme l'intéressement ou la participation, et que cette prime n'est obligatoire que pour les grandes entreprises dont les dividendes sont en « en augmentation par rapport à la moyenne des deux exercices précédents ». Dans les entreprises de moins de 50 salariés, elle sera versée uniquement si l'employeur le décide et, dans tous les cas, aucun montant minimal n'est prévu par la loi ! **Parallèlement, les gouvernements successifs, depuis 2007, ont refusé systématiquement d'accorder le moindre coup de pouce aux 10 millions de salariés au SMIC.** Quant aux 5,2 millions d'agents de la fonction publique, leur pouvoir d'achat est gelé.

Face à ce constat alarmant, c'est le sens des responsabilités qui doit guider chaque élu de la République. Il est indispensable de redonner confiance à chaque citoyen, quelle que soit la place -sociale, géographique-, qu'il occupe dans notre société. Je continue, à travers mon mandat, à défendre, à l'Assemblée Nationale et sur ma circonscription, **une politique juste et responsable, axée sur l'éducation comme ciment premier de notre société, l'emploi comme objectif premier du lien social et enfin la fiscalité comme garantie première d'égalité et de solidarité.**



[www.michelmanard.fr](http://www.michelmanard.fr)  
(Contact)

4 rue Léonard de Vinci 44470 CARQUEFOU  
Tél. 02 40 68 70 04 - Fax. 02 40 68 70 53 - [contact@michelmanard.fr](mailto:contact@michelmanard.fr) - [www.michelmanard.fr](http://www.michelmanard.fr)

### (le Chiffre)

**3422.** C'est le numéro de ma proposition de loi relative à la responsabilité du nouvel acquéreur d'un véhicule en cas de contravention au Code de la route. Ce texte vise à responsabiliser les acquéreurs de véhicules, à mettre un terme aux contraventions injustifiées à l'encontre des anciens propriétaires de véhicules et à faciliter les procédures de requêtes.

### (la Phrase)

**« L'argent du RSA ira-t-il dans la poche des riches ? »**

Question de Martin Hirsch, ancien Haut-Commissaire aux Solidarités Actives, à la recherche de l'excédent (1 milliard d'euros) destiné au dispositif du RSA et financé par une contribution de 1,1 % sur les revenus de l'épargne. Espérons que cette économie ne financera pas l'allègement de l'impôt sur la Fortune. En effet, la réforme de l'ISF, décidée par le Chef de l'Etat, devrait coûter environ 1,8 milliard d'euros.

contact@michelmanard.fr

### (la Date)

**25/09/11.** Date des élections sénatoriales qui concernent 170 sièges de sénateurs sur 348. 150.000 Grands Electeurs de 38 départements, dont la Loire-Atlantique, auront l'opportunité de faire basculer, pour la première fois, le Sénat à gauche. La majorité de cette assemblée se jouera à 23 sièges.





## (en Circonscription)

### Education : en constante régression

En Loire-Atlantique comme partout en France, équipes enseignantes et parents d'élèves ne cessent de dénoncer le manque de moyens, d'ambition, et la désorganisation dont est victime l'Éducation Nationale.

Plus de 60.000 suppressions de postes en trois ans, fermetures de classes, absence de formation initiale, problèmes de remplacement, suppression de RASED, de postes d'EV5 et d'AVS, telles sont les conséquences d'une politique comptable déconnectée des besoins réels des établissements et des élèves. Et, de nouveau, 16.000 postes seront supprimés pour la rentrée 2011 !

Les mesures prises localement ne feront qu'aggraver les conditions d'exercice des personnels enseignants et accentuer les difficultés de formation et de qualification des élèves. Pour l'académie de Nantes, près de 80 postes doivent ainsi être supprimés à la rentrée 2011 alors qu'environ 4.700 élèves supplémentaires sont attendus et que "le simple maintien des conditions actuelles d'encadrement" aurait nécessité la création d'au moins 400 postes. Dans le premier degré et malgré une augmentation de 502 élèves, 71 suppressions de postes. Dans le second degré, 4.385 élèves supplémentaires et aucune création de postes !

Sur ma circonscription (La Chapelle sur Erdre, Vritz...) parents d'élèves, enseignants et élus témoignent de leur inquiétude de voir des classes fermer, face à l'augmentation incohérente des seuils de maintien de classe. L'association des Maires de France a elle-même exprimé ses inquiétudes devant les suppressions massives de postes d'enseignants. C'est dire combien la situation devient difficile pour les communes !

Cette logique d'économie budgétaire conduit le service public d'éducation dans une impasse dangereuse. La preuve en chiffres: chaque année, 150.000 jeunes sortent du système scolaire sans qualification. Et le gouvernement, se contentant de communiquer sur des mesures d'accompagnement qu'il a du mal à mettre en œuvre, délaisse le problème du décrochage scolaire, autre fléau d'une politique éducative en mal de moyens et de vision d'avenir.

Je continue à me battre en circonscription et à l'Assemblée Nationale pour une école de qualité qui ne laisse aucun élève sur le chemin de l'échec scolaire. Pour que l'éducation redevienne une priorité nationale.

### RSA : qui sont les profiteurs ?

Laurent Wauquiez, ministre des Affaires européennes, dénonçait, début mai, les "dériveries de l'assistanat" comme "le cancer de la société française", et formulait trois propositions : plafonner le cumul de tous les minima sociaux à 75% du Smic, contraindre les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) à une contrepartie de cinq heures de service social par semaine et enfin, établir une durée minimale de travail -cinq ans- avant qu'un étranger puisse bénéficier de notre système social.

Ces propositions, très justement critiquées par l'ensemble de la classe politique, viennent pourtant d'être reprises, début juin, par Jean-François Copé. L'offensive anti-RSA de l'UMP entre donc dans sa seconde phase...

Le RSA a pourtant été créé et voté par la majorité actuelle. Versé à des personnes qui travaillent mais dont les revenus sont limités, il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Mais selon Jean-François Copé, en dehors des personnes en situation de précarité extrême, qui présentent des problèmes de santé ou des troubles psychologiques et nécessitent un accompagnement spécifique, les bénéficiaires du RSA seraient redevables d'un temps de travail... gratuit. Il propose donc de les mettre à disposition, entre cinq et dix heures par semaine, de leur collectivité de résidence : commune, intercommunalité, département... Et en cas de refus, la sanction serait une diminution progressive du RSA.

Je souhaite réaffirmer à Messieurs Copé et Wauquiez que le cancer de notre société, c'est le chômage, pas les chômeurs. Que l'injustice sociale, c'est par exemple le fait que le Smic n'a pas bénéficié d'un seul coup de pouce depuis quatre ans. Que les dériveries de notre système social et économique, ce sont le paquet fiscal, les parachutes dorés, les stock-options, les bonus des patrons des grandes entreprises et des principales banques...

Plutôt que d'imposer des contraintes injustes et discriminantes aux citoyens en difficulté, le Gouvernement serait mieux inspiré de s'attacher à remplir ses obligations : lutter contre le chômage et la précarité et rendre à chacun sa dignité, plutôt que de y porter atteinte.

## (le Saviez-Vous ?) Les étapes avant le vote d'une loi

L'initiative de la loi appartient à la fois au Gouvernement, qui prépare des projets de loi et aux parlementaires, qui présentent des propositions de loi.

Les députés ou les sénateurs votent pour chaque article et pour chaque amendement déposé par la commission parlementaire compétente. Ils votent ensuite sur l'ensemble du texte. Une fois adopté, celui-ci est transmis à la seconde assemblée qui l'examine selon les mêmes règles. En cas de nouvel amendement, le texte repart vers la première assemblée. Pendant cette phase (dite la navette), seuls les articles modifiés sont étudiés.

En cas de désaccord entre les deux assemblées, la Commission Mixte Paritaire

(CMP), composée de 7 députés et de 7 sénateurs, doit proposer un texte commun qui sera soumis au vote de chaque assemblée. En cas d'échec, l'Assemblée Nationale a le dernier mot.

Dans les 15 jours qui suivent, la loi doit être promulguée par le Président de la République. Elle entre en vigueur après sa publication au Journal Officiel, et des décrets d'application permettront sa mise en œuvre.

Sur la session législative 2009/2010, 132 projets de loi ont été déposés : 90 adoptions et 0 rejet. Sur les 347 propositions de loi déposées par les parlementaires, seules 22 ont été adoptées (dont 1 socialiste !) et 16 rejetées. Les autres sont toujours en attente d'examen.